

# LA FONCTION ÉDUCATIVE ET SOCIALE DU SPORT

## Composition du groupe national de travail

### PRÉSIDENT DU GROUPE

**André LECLERCQ.** Il est membre du bureau directeur du CNOSF et président de l'Académie Nationale Olympique Française. Enseignant au Pôle universitaire européen de Lille, André Leclercq a occupé les fonctions de président de la Ligue des Flandres de Volley-Ball de 1975 à 1980 avant de devenir président du Comité Régional Olympique et Sportif du Nord-Pas-de-Calais de 1978 à 1984, puis Président de la Fédération Française de Volley-Ball entre 1984 et 1994. Il a participé à la rédaction de nombreux ouvrages sur le sport parmi lesquels " Pour un humanisme du sport " en 1994 et " Jeux olympiques et olympisme - L'esprit d'excellence " paru en 1996.

### RAPPORTEUR DU GROUPE

**Thilo FIRCHOW.** Il a été nommé en juillet 2002 directeur des marchés, des études juridiques, du contentieux et du contrôle de gestion du Conseil général des Bouches-du-Rhône. Diplômé de l'École nationale de la magistrature et titulaire d'un diplôme approfondi de droit pénal et sciences criminelles, Thilo Firchow a été juge des enfants près le tribunal de grande instance de Rouen, puis juge d'instruction près le tribunal de grande instance de Paris, mis à la disposition de la délégation interministérielle à la Ville comme adjoint au directeur de la prévention de la délinquance. Il a également été sous-préfet ville à Marseille de 1995 à 1998, chef de cabinet du directeur général de la police nationale de juillet 1998 à août 1999, puis chargé de mission au Centre d'études et de prévision du ministère de l'Intérieur de 1999 à 2001.

### MEMBRES DU GROUPE

**André Leclercq**

**Thilo Firchow**

**Richard Monnereau**

(Directeur Régional Jeunesse et Sports d'Alsace)

**Lionel Lacaze**

(DTN de la Fédération Française pour l'Entraînement physique dans le monde moderne)

**Gilles Guérin**

(Journaliste sportif à La Voix du Nord)

**François Roussely**

(Président d'EDF)

**Éric Srecki**

(Ancien escrimeur)

**André Auberger**

(Président de la Fédération Française de Handisport)

**Jean-Louis Boujon**

(Directeur de l'Union Nationale du Sport Scolaire)

**Georges Ray-Jabalot**

(Président de la Fédération Française de Sport adapté)

**Philippe Machu**

(Président de l'Union Française des œuvres laïques d'éducation physique)

**Alain Charrance**

(Président de l'Union Fédérale du Sport d'entreprise)

**Jean-Philippe Acensi**

(Président de l'association «Fais-nous rêver»)

**Frédéric Mansuy**

(Directeur du CREPS de Montpellier)

**Jean-Bernard Paillisser**

(Secrétaire général du CNAPS)

## Rapport du groupe national de travail

Les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, à la fois comme éléments de confrontation à la norme, mais aussi et encore comme source d'éducation et de développement communautaire induisant des valeurs fondamentales telles le mieux être ou le mieux vivre lié au plaisir de l'existence.

La commission européenne a reconnu au sport **cinq fonctions** constituant sa spécificité :

- une fonction **éducative** : l'activité physique constitue un excellent instrument pour équilibrer la formation et le développement humain de la personne à tout âge ;
- une fonction de **santé publique** : l'activité physique offre l'occasion d'améliorer la santé des citoyens et de lutter de manière efficace contre certaines maladies ;
- une fonction **sociale** : le sport représente un outil approprié pour promouvoir une société mieux intégrée, pour lutter contre l'intolérance et le racisme, la violence, l'abus d'alcool ou l'usage de stupéfiants. Il peut contribuer à l'intégration des personnes exclues du marché du travail, des personnes handicapées et à la scolarisation des jeunes ;
- une fonction **culturelle** : la pratique sportive permet au citoyen de mieux s'enraciner dans un territoire, de mieux le connaître et de mieux s'intégrer, et pour ce qui concerne l'environnement, de mieux le protéger ;
- une fonction **ludique** : la pratique sportive représente une composante importante du temps libre et du divertissement individuel et collectif.

En 2000, 36,6 millions de Français déclarent faire du sport. Ce phénomène social de grande ampleur s'appuie sur 170 000 associations sportives et un réseau de 3,5 millions de bénévoles (dont 1,5 million de dirigeants) pour un encadrement de 200 000 salariés dont 100 000 emplois directs. Le sport est en ce sens le pilier de toute une économie sociale sur laquelle repose la cohésion de l'ensemble des groupes sociaux.

Entre le sport spectacle à grand écho médiatique et financier, et le sport prétexte à une restauration du lien social, il y a place dans notre société pour une éthique et un humanisme du sport, qui nous permettent simplement d'espérer que se profile quelque part un choix de vie qui offre au plus grand nombre de partager des valeurs, des joies et des solidarités positives.

Il est trop souvent fait référence sous l'angle socio éducatif à l'instrumentalisation du sport comme un facteur d'achat de la paix sociale auprès de divers " guichets " dispensateurs de subventions. Cette version moderne du " panem et circenses " romain ne peut suffire à refonder aujourd'hui une idée du sport qui fasse projet commun de développement face à la montée des individualismes.

Le sport ne doit pas être conçu comme un dérivatif de la paix sociale. En utilisant la pratique sportive comme le " 18 " pour éteindre le feu social, de nombreuses politiques volontaristes ont nourri l'idée qu'il faut assurer la " maintenance " du parc des différences sociales et des exclusions. La représentation du sport " opium des banlieues " peut ouvrir des dévouloirs à la violence, mais ne saurait être réduite comme une fin en soi ou un moyen de civilisation.

Ce mouvement conceptuel n'a pas grand chose de différent des pratiques purement médiatiques et spéculatives qui rabaissent l'expression sportive à son dénominateur commun. Les États Généraux du Sport sont l'occasion de rompre avec cette vision utilitaire et mercantile du partenariat " éducatif et social " dans le sport.

Le sport, surtout lorsqu'il est pratiqué dans un cadre associatif, est dans notre approche un outil irremplaçable de développement social au service d'un humanisme volontariste qui permet de remplacer les solidarités élémentaires là où elles font défaut. C'est à une véritable " révolution culturelle " que le mouvement sportif, au soutien d'un État fort et présent, est convié pour élaborer une politique cohérente et ambitieuse d'aménagement sportif du territoire.

## *La fonction éducative et sociale du sport*

Le mouvement sportif doit pouvoir en effet compter sur l'engagement de l'État afin qu'il définisse et pilote les politiques publiques du sport de demain. Les acteurs du monde sportif, et surtout le monde associatif, sont en mesure de souscrire à cet engagement en assumant toute leur place dans la société.

L'essence du sport est sa vertu d'apprentissage progressif pour approcher la maîtrise de la pratique. Elle est même source d'engagement et d'épanouissement personnels et collectifs. En cela le sport est un processus d'éducation à part entière qui remplit des fonctions sociales d'intégration et de solidarité nécessaires à la cohésion de la société.

L'idée force de notre proposition consiste en la diffusion et la promotion des pratiques sportives, y compris les plus innovantes, au sein des activités sociales les plus courantes sur le terrain : écoles, centres sociaux, espaces publics... Elle consiste tout simplement à faire reconnaître " l'utilité sociale " du sport.

Le projet pour le sport est un projet de société.

**Garantir et promouvoir la fonction éducative et sociale du sport c'est :**

***I- Développer l'accès aux pratiques sportives***

***II- Favoriser l'éducation à la citoyenneté***

***III- Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes***

***IV- Participer à la prévention et à la lutte contre les incivilités et la violence***

***V- S'associer aux politiques locales de développement social***

### **I- DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES**

Les fonctions éducatives et sociales du sport sont conditionnées en premier lieu par la question de l'accès aux pratiques. Le fait que de nombreux espaces sportifs manquent dans certains quartiers, ou qu'ils soient difficiles d'accès, doit conduire nos politiques publiques à traiter cet aspect prioritaire.

La loi du 29/07/98 relative à la lutte contre les exclusions suggère une coopération de tous les acteurs et prévoit que " l'égal accès de tous, tout au long de la vie à la pratique sportive constitue un objectif national ".

Pourtant, il manque dans notre appréhension des politiques d'équipements une vision globale de l'offre d'infrastructures sportives à la disposition du public sur le territoire national, urbain comme rural.

Un effort particulier est à prévoir pour des catégories de populations jeunes et moins jeunes qui vivent dans des zones urbaines défavorisées. Elles doivent avoir la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives de droit commun adaptées aux difficultés sociales qu'elles rencontrent.

De la même façon, la désertification de certaines zones rurales rend essentiels les enjeux d'équipements sportifs et de transport pour ne pas entraîner de discriminations fortes dans les pratiques sportives des habitants de ces territoires.

La prise en compte du handicap physique ou mental est tout aussi essentielle car le sport est un élément important de l'existence, notamment pour ceux qui doivent subir des gênes et des souffrances et qui doivent pouvoir exercer leurs projets individuels en toute liberté et solidarité avec le reste de la population valide.

## *La fonction éducative et sociale du sport*

Le concept d'adaptation des équipements permet de constater qu'au-delà du simple manque d'équipements sportifs, certains sont tout simplement mal conçus ou inaccessibles du fait même d'horaires qui interdisent des pratiques. Cela est particulièrement vérifié dans les pratiques innovantes des jeunes (" futsal ", " street hockey ", " beachvolley ", " basket de rue "... ) qui, faute de structures, investissent l'espace public souvent peu adapté à leurs pratiques, ce qui crée aussi des tensions sociales.

Il faudra sans doute aller plus loin dans la réflexion sur la mutualisation des structures sportives et la mise à disposition des équipements en dehors des heures traditionnellement " ouvrables " (soirs et vacances scolaires par exemple).

L'enjeu en la matière est de sortir d'une " pensée unique " au regard de la production des infrastructures sportives et que l'on se rapproche le plus possible d'une vision de terrain. Il y a lieu d'aménager des sites sportifs au sein même des lieux de vie et d'expression qui rassemblent la population, qui favorisent la mobilité et les échanges.

Une dimension spécifique de la problématique de l'accès au sport doit être mentionnée par ailleurs : la difficile question du " recrutement " des pratiquants ou comment mettre à la portée de tous la proposition de participer à une pratique sportive ? En effet, le mouvement sportif ne concerne dans la majorité des cas que des publics déjà " captés ", c'est-à-dire insérés dans des réseaux de pratiques.

Un immense public potentiel est à nos portes pour peu que l'on sache l'accrocher en allant à sa rencontre et en facilitant son cheminement vers une pratique sportive structurée et attractive. La promotion des vertus du sport passe également par une éducation du regard des " non sportifs " sur des pratiques qui sont de nature à améliorer leur bien être social, physique et mental.

Des expérimentations déjà développées montrent que l'offre en direction de publics dits " inorganisés " est un bon vecteur pour structurer la participation desdits publics et notamment des plus en difficulté.

Une politique d'aménagement sportif du territoire inspirée de " discrimination positive " permettrait sans doute de mieux identifier la spécificité des besoins des pratiquants et d'adapter les financements de l'offre sportive à l'ensemble des espaces sociaux.

Nous savons en effet que de nombreux jeunes vivent aujourd'hui sans soutiens familiaux et sociaux efficaces et que ce phénomène agit directement sur la toxicomanie, les suicides, les conduites agressives... Des solidarités négatives inspirent certains jeunes qui refusent la société et ne souhaitent pas respecter les codes et valeurs communément admis.

## **II- FAVORISER L'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ**

Comme toute idée nouvelle, la fonction éducative et sociale du sport va bien au-delà du mieux être, pour s'orienter dans les dernières décennies vers un " mieux partager ". Cela est encore plus vrai de nos jours où la citoyenneté partagée ne va plus de soi au sein d'une société dans laquelle les interdits sont plus mal repérés que par le passé.

Les activités physiques et sportives sont porteuses de " sens " et doivent être définies par rapport à des valeurs comme l'humanisme, la solidarité, la démocratie et la laïcité. Elles remplissent une mission de service public assumée par l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif avec l'appui d'autres partenaires.

Favoriser le bénévolat doit être une politique forte pour le développement du sport et de son corollaire : la participation sociale des habitants à la construction de villes et de campagnes plus solidaires et plus citoyennes. En effet, la

## *La fonction éducative et sociale du sport*

citoyenneté toujours en chantier entre le permis et le défendu, le licite et l'illicite, le civil et l'incivil, a besoin de messages clairs et accessibles qui sont naturellement contenus dans la pratique sportive individuelle ou collective.

La supervision adulte, présente dans le bénévolat, est un instrument de cohésion sociale. Elle produit de l'empathie qui facilite la participation au groupe social. Pour des jeunes en manque de repères et de règles, les discussions avec des adultes à propos d'une pratique sportive débordent bien souvent sur d'autres aspects structurants de l'éducation de l'adolescent.

Nous devons considérer à ce stade l'importance du rôle de l'information et les médias utilisés aujourd'hui pour mettre en œuvre le " faire savoir " de proximité. L'irruption massive de la télévision, relayée par l'explosion des droits de retransmission, a marginalisé une information de proximité que la presse écrite s'est efforcée de maintenir.

Les tendances actuelles qui privilégient une " fast information " - au détriment d'une analyse plus centrée sur les bénévoles, la socialisation de proximité, la mise en valeur de micro compétitions de quartier - interrogent le mouvement sportif sur l'éventuelle nécessité de créer lui-même ses propres outils d'information comme alternative au spectacle multi-médias que privilégie notre époque.

Le sport ne saurait être réduit à un rôle d'alibi. La seule hyper-médiatisation de l'actualité peut donner l'image avantageuse d'une société démocratique, à la fois égalitaire et méritoire, tout en faisant oublier les inégalités sociales.

Il faut donner acte au mouvement sportif de son souhait de privilégier une valorisation de la vie associative. Lorsqu'une fédération affiche sa détermination à développer les fonctions éducatives et sociales du sport, elle contracte une véritable obligation de moyen et de résultat.

L'éducation à la citoyenneté se nourrit aussi du haut niveau qui illustre une fonction d'exemplarité irremplaçable et conserve toute son importance à travers la compétition qui n'est pas une négation du vecteur éducatif dans le sport mais au contraire l'un de ses supports.

Au sein d'une société pluriethnique, le sport est un moyen formidable de mélange des cultures et favorise le brassage intergénérationnel.

La prise de responsabilité des jeunes dans les associations et les clubs de leurs quartiers doit figurer en bonne place dans cette vocation citoyenne du sport où ils conquièrent une dignité par leur implication personnelle au service des autres, aussi sûrement que par leurs résultats prestigieux dans telle ou telle épreuve.

La fonction citoyenne du sport peut par ailleurs résider dans les liens à approfondir avec l'école. Une politique d'envergure permettant d'impliquer plus systématiquement le monde scolaire aux côtés du mouvement sportif est nécessaire et doit faire l'objet de politiques publiques spécifiques et ambitieuses.

La pratique du sport à l'école est particulièrement nécessaire pour les jeunes handicapés, au lieu des dispenses trop souvent systématiques qui obèrent en l'espèce une perspective d'intégration plus grande.

La vie associative, la dimension culturelle et historique du sport, l'éducation au respect, l'apprentissage progressif de la limite face à la loi... autant de chantiers qui ne peuvent s'inaugurer sans une implication directe et personnelle des enseignants et des enseignés.

En effet, le monde associatif sportif a su trouver sa place dans l'éducation nationale et peut être le lieu d'élaboration des innovations souhaitables dans ce domaine.

L'aspect ludique peut enfin contribuer à l'apprentissage citoyen dans la mesure où le sport confronte ses acteurs à des règles et des obligations (le partage des tâches et des espaces) par la reconnaissance et le respect du rôle de l'arbitre.

### **III- CONTRIBUER A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES**

Le développement de l'emploi sportif se concentre dans 24 500 petites entreprises dont 77 % d'associations, et avoisine le nombre de 100 000 emplois, dont 35 000 dans l'encadrement, au bénéfice d'une augmentation de 50 % de ce secteur d'activité entre 1990 et 1999.

L'insertion par le sport et dans le sport est donc une réalité et les préoccupations actuelles sur le développement de l'encadrement et du bénévolat nous conduit à penser que l'expansion économique va concerner ce champ d'activité dans les années à venir. Il conviendra alors de mener une réflexion d'envergure sur les intérêts et les moyens de la professionnalisation du sport comme défi social majeur.

Une réponse efficace à l'implication des pouvoirs publics dans ce domaine doit passer par une prise en compte du " zapping sportif " constaté dans la plupart des pratiques ou des disciplines sportives.

Le souci de partager les expériences sportives les plus variées et les émotions correspondantes ainsi que l'effet de mode entraînent une pluri-activité sportive qui conduit nécessairement à une pluri-activité professionnelle de l'encadrement.

En ce sens, il convient d'utiliser les activités physiques et sportives comme outil d'une démarche plus globale d'insertion socio-professionnelle autour d'une stratégie et d'une mobilisation de partenaires et de réseaux dédiés à la mutualisation des compétences.

Force est de constater que le sport remplit une importante fonction d'insertion, voire essentielle dans beaucoup de territoires oubliés. Les quartiers en difficulté qui concentrent de nombreux jeunes en situation d'échec scolaire ou d'exclusion professionnelle sont, en conséquence, un espace d'exercice pour les métiers du sport.

En effet, les pratiques d'animation sportive se prêtent bien à une " seconde chance " qu'un jeune en rupture scolaire peut saisir, pourvu qu'il puisse matériellement se former pour se professionnaliser.

Dans cette perspective, l'implication citoyenne de l'entreprise est également importante. En inaugurant un partenariat public/privé avec les collectivités territoriales et les fédérations sportives comme les clubs et associations, les entreprises permettent une dynamisation des ressources, en termes de propositions d'emploi, d'accessibilité et de développement de la pratique sportive et " handisportive ".

La formation professionnelle est un enjeu qualitatif pour le développement des savoir-faire et un champ d'investigation privilégié pour les sciences du sport. Son organisation à proximité des publics à former reste un élément fort d'une politique d'aménagement sportif du territoire et devrait voir les régions s'investir davantage dans ce secteur aux côtés des acteurs traditionnels.

Il faut également penser à la reconversion des sportifs de haut niveau dont la valeur d'exemple doit être sauvegardée par une réinsertion réussie. Le soutien du mouvement sportif et des pouvoirs publics est en ce sens indispensable. Des programmes développés par les entreprises partenaires sont à citer en exemple car ils sont significatifs en termes de suivi social au service d'un projet pour les athlètes en voie de mutation professionnelle.

La structuration de l'emploi sportif nécessite enfin de prévoir une aide aux opérateurs de terrain et notamment sous l'aspect de l'accompagnement vers l'emploi. Il faut créer des lieux ressources pour aider ces acteurs et réunir les informations dont ils ont besoin en matière d'emploi sportif. Cela nécessitera une " mobilisation triangulaire " entre l'État, le mouvement sportif et les partenaires sociaux.

La mutualisation de l'emploi particulièrement réussie autour du mouvement associatif " Profession Sport " et la création de lieux ressources pour structurer les demandes d'activité professionnelle dans le champ du sport, sont des pistes à approfondir pour développer l'insertion socio professionnelle.

## IV- PARTICIPER À LA PRÉVENTION ET A LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS ET LA VIOLENCE

Les incivilités et la violence représentent une négation des valeurs fondamentales du sport que sont la cohésion, la solidarité et le respect ; à ce titre, la prévention et la lutte contre ces dérives constituent un aspect des fonctions éducatives et sociales du sport.

Par l'apprentissage de règles et par la confrontation à la norme, le sport est un excellent vecteur de prévention de la violence. Outil de transformation sociale, il véhicule des valeurs d'éthique, de fair-play et de solidarité et permet de travailler sur les comportements et les attitudes des joueurs, des spectateurs et de l'encadrement.

Le sport est par excellence un espace de médiation des conflits et de déontologie de l'affrontement qui s'identifie aux scènes de la vie quotidienne et autorise la prise de recul. Il est au croisement de la volonté de gagner et du courage d'assumer la défaite. A ce titre, il assure une mission de " coéducation ".

Le développement de la violence et des incivilités dépasse en effet largement le domaine du sport et concerne aujourd'hui l'ensemble de la vie sociale. Les dysfonctionnements du lien social font que toutes les actions de prévention ou de traitement de ces phénomènes ne peuvent être efficaces que si elles sont reliées aux autres politiques publiques qui traitent de l'éducation tout au long de la vie, du travail, du logement...

Les pratiques sportives sont aussi des médias pour la communication parents-enfants et servent de support et de prétexte à leurs échanges et à leurs partages. Elles permettent la rencontre de cet " autre " perçu comme un partenaire ou un adversaire avec lequel on participe à une construction commune : le " jeu " dans toute sa dimension ludique, relationnelle et structurante.

Si nous faisons référence aux définitions psychologiques de la violence et notamment dans sa dimension de " mise en acte de la parole impossible ", nous sommes en présence d'un langage du corps qui vient pallier un défaut de maîtrise des émotions. Or le sport est précisément une alternative à cette situation, car il permet de laisser s'exprimer l'énergie physique et mentale des plus jeunes tout en la maîtrisant, et d'introduire une place pour la loi dans les interactions avec les adultes.

Le sport peut contribuer à renforcer la société civile dans la mesure où les citoyens, et notamment les plus jeunes, apprennent à participer aux processus démocratiques et font une expérience concrète de leurs capacités sociales et relationnelles. Il développe le travail en équipe, la solidarité, la tolérance et l'esprit de " fair play ".

En ce sens, la place du sport dans la lutte contre les incivilités et la violence est essentielle en ce qu'elle permet de consolider la génération adulte dans ses missions d'éducation. Les éducateurs sportifs, les animateurs, les " grands frères "... sont autant de modèles d'autorité qui grâce à la légitimité que leur confère leur talent sportif et leur place dans la cité, sont en mesure d'effectuer des rappels efficaces à la loi en prenant appui sur " le jeu " pour transmettre des messages de socialisation.

## *La fonction éducative et sociale du sport*

Il faut dans ce champ d'action veiller à éviter des dérives qui sont parfois liées à l'utilisation du sport comme l'entraînement inadapté (notamment précoce) ou encore le prosélytisme de toute nature : politique, religieux, sectaire ou ethnique.

### **V- S'ASSOCIER AUX POLITIQUES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Le sport est un élément de politique publique de développement local. L'État doit conserver une place prééminente dans la définition des programmes et des règlements du sport, mais la réalisation concrète des objectifs est une démarche essentiellement locale susceptible d'être prise en charge par l'ensemble des collectivités territoriales issues de la décentralisation.

Les collectivités locales n'ont pas reçu de compétences explicites en matière de sport au moment de la décentralisation des années 80. Toutefois, elles tiennent un rôle majeur dans ce domaine et sont aujourd'hui un acteur central de l'organisation du sport.

Cela se traduit dans les faits par une participation volontariste des régions, départements et communes au financement du sport, soit dans le cadre de politiques sectorielles (qualité de la vie, animation sociale, sport scolaire...), soit dans le cadre plus générique de la politique de la ville pour les quartiers défavorisés.

Deux niveaux sont aujourd'hui particulièrement actifs en matière de sport : les structures intercommunales et les Régions. En effet, les structures intercommunales sont des lieux privilégiés pour définir des projets d'équipement structurants pour un bassin de vie. Les Régions sont quant à elles adaptées pour mettre en œuvre des projets équilibrés entre le milieu rural, le péri-urbain et la ville.

Le sport a pu enrichir - au regard de ses fonctions éducatives et sociales - bien des politiques locales de développement, en amenant de la solidarité, des espaces de rencontre de parole et d'échange, de l'initiation à la loi et plus simplement du lien social là où il faisait défaut.

Cette contribution majeure à la tranquillité sociale n'a pas toujours mobilisé les décideurs locaux à l'échelle des enjeux réels, et a trop reposé sur le bon vouloir de chacun avec une plus ou moins grande conscience des problèmes.

La perspective nécessaire pour une évolution du sport de demain est son insertion dans les politiques locales à travers les dispositifs contractuels qui mettent en jeu les compétences des collectivités locales.

Les contrats de Plan, de ville, d'agglomération sont des cadres juridiques indispensables à une programmation annuelle et pluriannuelle des crédits du sport et sont toujours arbitrés au plan local en fonction des besoins de la population.

Or, les acteurs locaux ont parfois des difficultés à travailler ensemble, à mettre en commun leurs moyens et leurs compétences. En effet, les logiques de territoires et de clans nuisent trop souvent aux préoccupations d'intérêt général. Les actions restent parcellisées et conjoncturelles et nous manquons d'une mutualisation des expériences et d'une diffusion plus systématique de celles-ci.

Des chantiers importants restent à conduire en matière de création d'un solide enseignement dans le cadre du service public de l'éducation nationale, dans le développement d'un sport scolaire et universitaire florissant et dans des politiques publiques d'aide au sport volontaire.

**PRÉCONISATIONS SUR LA FONCTION ÉDUCATIVE ET SOCIALE DU SPORT** (voir tableau page suivante)

	<b>DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES</b>	<b>FAVORISER L'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ</b>	<b>CONTRIBUER A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE</b>	<b>PARTICIPER A LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS ET LA VIOLENCE</b>	<b>S'ASSOCIER AUX POLITIQUES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b>
<b>A F F I R M E R</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un droit à l'accès pour tous (droit constitutionnel)</li> <li>- l'égalité de l'accès pour tous : prise en compte - dès l'école - des différents publics (handicapés, accueil des différentes classes d'âges, public masculin, public féminin, etc.)</li> <li>- l'intérêt de partenariats publics et privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la valeur du volontariat et du bénévolat</li> <li>- l'accès à l'engagement associatif ; à la responsabilité des jeunes dans leur pratique sportive</li> <li>- la fonction éducative et sociale du sport à la promotion de l'éducation par les APS dans l'art.16 de la loi de 1984</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le droit à la pratique sportive des 16-25 ans en formation professionnelle</li> <li>- la structuration du marché de l'emploi sportif</li> <li>- la nécessité de la formation des acteurs du sport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise en compte de l'éthique au plan de la formation (tous acteurs confondus)</li> <li>- le principe de la coéducation à l'apprentissage des normes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le rôle de l'État en matière de conseil d'expert de régulateur et de garant de la politique sportive nationale</li> <li>- le droit à l'expérimentation locale par le sport qui devra s'appuyer sur les cadres techniques nationaux</li> <li>- la fonction éducative et sociale du sport dans les statuts types des fédérations</li> </ul>
<b>F A V O R I S E R</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'information locale sur les possibilités de pratiques</li> <li>- l'aide aux transports sur les lieux de pratique</li> <li>- les passerelles sport scolaire / sport civil</li> <li>- la baisse des coûts (coupons-sport, TVA à 5,5 % pour le sport, gratuité de la première licence...)</li> <li>- l'adaptation des équipements sportifs à la demande sociale (missions spécifiques, plus d'accessibilité, diversifier la réponse, utilisation cohérente toute l'année)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet éducatif volontariste du club</li> <li>- l'abaissement de l'âge d'éligibilité et de vote dans les associations</li> <li>- la création d'une commission nationale de l'éthique sportive dans les médias</li> <li>- les actions de promotion du civisme pour les jeunes responsables associatifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place de centres et lieux de ressources locaux</li> <li>- la promotion et la régulation de la pluriactivité sportive (notamment pour les travailleurs saisonniers, etc.)</li> <li>- l'implication des collectivités territoriales dans l'accompagnement vers l'emploi</li> <li>- la recherche des gisements d'emplois liés notamment à l'organisation des compétitions</li> <li>- les mesures favorisant l'exercice du bénévolat</li> <li>- la création d'une " décharge éducative " au profit des salariés impliqués dans des associations sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les programmes de formation des officiels (arbitres, juges, etc.)</li> <li>- la formation à la gestion de conflits des jeunes (dès l'école)</li> <li>- la création des espaces sociaux sur les lieux de vie de proximité</li> <li>- l'instauration du système de " bonus-malus " dans les championnats de jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accompagnement et l'évaluation des actions locales d'éducation et de prévention par le sport</li> <li>- la création de chartes locales prévoyant l'utilisation des équipements sportifs (horaires et types d'utilisation) et l'aide au transport sur les lieux de pratique</li> <li>- la création d'un observatoire de la politique et de la pratique sportive</li> <li>- l'amélioration du dispositif fiscal sur les exonérations en matière de financement du mécénat sportif (porter le taux à 1 %)</li> <li>- la mobilité des acteurs associatifs sur un territoire</li> </ul>

## CONCLUSION

Garantir un mieux être pour chacun et un mieux vivre ensemble pour tous.

La dimension éducative et sociale du sport est le support et le creuset de valeurs sportives communes et reconnues de tous qu'il convient de préserver.

Faire du sport c'est apprendre des règles et participer à un fait social individuel ou collectif. L'évolution du sport va de pair avec celle de la société et concerne des publics de tous âges, de toutes confessions et de toutes origines. A une époque où le lien social ne va plus forcément de soi, il est tentant de faire jouer au sport une fonction alternative à l'exclusion.

Il faut sans doute se garder de faire assumer au sport des responsabilités qui ne relèvent pas de son ressort, mais les chances d'une éducation citoyenne sont inséparables d'une éducation sportive de qualité.

Il s'agit pour l'État de créer du lien et de donner du sens à l'action publique, en permettant à chacun de trouver sa place quel que soit son milieu social ou son lieu de vie, en préservant l'éthique, l'esprit sportif, l'accès à la citoyenneté, en luttant contre les incivilités et la violence, en étant l'initiateur de politiques publiques à partager avec les partenaires locaux et territoriaux.

En ce sens, une direction d'avenir est sans doute de promouvoir des actions permettant de construire et de renforcer le contrôle de soi. Le sport est un média essentiel pour délivrer des messages éducatifs compris et acceptés par les jeunes qui se trouvent ainsi confrontés à des responsabilités personnelles et directes, qu'il s'agisse de victoires ou d'échecs.

Objet d'une politique publique à part entière, le sport bénéficie de l'engagement du mouvement sportif aux côtés de l'État qui doit demeurer le garant de cette politique, en particulier dans ses fonctions éducatives et sociales. Il en va de la marche de la société et du " renouvellement de ses propres conditions d'existence " ce qui est, selon Emile Durkheim, la définition même de l'éducation.